



Attestation de réalisation d'un audit réglementaire « Granulés plastiques »

Ce document atteste que la société :

REBORN VOSGES SAS

11, route de Dommartin
88 200 VECOUX
FRANCE

a été audité selon les exigences du décret 2021-461 du 16/04/2021 obligeant les entreprises éligibles à mettre en place des procédures et des équipements pour éviter la dissémination des granulés plastiques dans l'environnement.

Cet audit a été réalisé le 28/06/2023 par un auditeur qualifié et a donné lieu à un rapport d'évaluation des procédures prévenant la dispersion des granulés dans l'environnement.

Pour valoir et faire ce que de droit

Guillaume MARTINAGE
Directeur Général DQS France SAS

DQS IS A MEMBER OF

